

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUGEAT

Membres	15
Présents	15
Représentés	00
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, le trente avril,
Le Conseil Municipal de la commune de BUGEAT dûment
convoqué, s'est réuni à la mairie à vingt heures, sous la
présidence de Monsieur le Maire : Jean-Yves URBAIN
Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2026
PRESENTS : URBAIN Jean-Yves, GIOUX Sylvain, CASSAN
Stéphanie, VAN ROEKEGHEM Frédéric, MEUNIER Colette,
GUILLAUME Jean-Claude, RAINART Gérard, PRUDHOMME
Stéphane, BARNABAS Sébastien, DEMPSEY Anne,
FONTAINE Virginie, MOURIERAS Julien, PEYRAT Carine,
NONY Elise, TAGUET Laetitia,
REPRESENTES :
ABSENT :
EXCUSES :
SECRETAIRE DE SEANCE : VAN ROEKEGHEM Frédéric

DELIBERATION N° 2026-33 EN DATE DU 30 AVRIL 2026 PORTANT SUR : CREATION D'EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités du service de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :
- la création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe -
TC- 35H/S

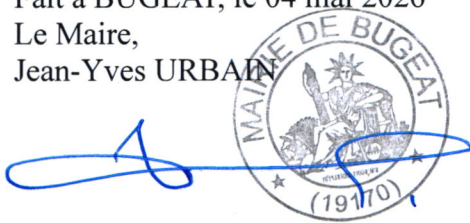
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- décide la création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème}
classe - TC- 35H/S l'un à compter du 01/07/2026 l'autre à compter du 01/12/2026
- donne tous pouvoirs à son Maire pour la création de ces emplois.

- annexe à la délibération le tableau des emplois

Fait à BUGEAT, le 04 mai 2026

Le Maire,

Jean-Yves URBAIN



Le Maire,

Le Secrétaire,

Frédéric VAN ROEKEGHEM

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de LIMOGES- 2 Cours Bugeaud-CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible depuis le site: www.telerecours.fr.

TABLEAU DES EFFECTIFS ARRETE AU 30 AVRIL 2026 DE LACOMMUNE DE BUGEAT

CADRE OU EMPLOI (GRADE)	CATEGORIE	DELIBERATION	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	B	2021-37 du 14/06/2021	1	35 heures
Adjoint Administratif	C	2022-51 du 17/10/2022 (2019-52 du 27/09/2019)	1	17 heures 30 minutes
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de Maîtrise Principal	C	2021-37 du 14/06/2021	1	35 heures
Agent de Maîtrise Principal	C	2019-28 du 14/06/2019	1	27 heures 30 minutes
Agent de Maîtrise	C	2018-38 du 27/06/2018	1	35 heures
Agent de Maîtrise	C	2018-38 du 27/06/2018	1	31 heures
Adjoint Technique	C	Antérieur à 2012 2 2020-53 du 09/09/2020 1 2023-53 du 22/06/2023 1	4	35 heures
Adjoint Technique	C	2021-37 du 14/06/2021	1	14 heures 40 minutes
Adjoint Technique	C	2023-81 du 07/12/2023	1	29 heures 45 minutes
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	C	2026-33 du 30 avril 2026	2	35 heures
FILIERE SOCIALE				
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principale 1 ^{ère} Classe	C	2023-46 du 31/05/2023	1	35 heures
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'Animation	C	2023-09 du 23/02/2023	1	35 heures
Adjoint d'Animation	C	2021-37 du 14/06/2021	1	4 heures 43 minutes
Adjoint d'Animation	C	2023-04 du 19/01/2023	1	11 heures 50 minutes
Adjoint d'animation	C	2023-80 du 07/12/2023	1	2 heures 46 m